

## Prospectus de l'Abbeille.

L'ANNONCE d'une nouvelle feuille pourrait sembler timide, si l'on n'examina que la multiplicité, ou le mérite de celles existant déjà dans cet Etat. Mais si l'on compare l'étendue de la population ; si l'on compare le rapport du nombre de souscripteurs avec celui des citoyens intéressés à la chose publique ; si l'on fait attention ensuite à la progression des journaux dans ce pays, l'on ne pourra discouvrir qu'il n'existe aucune proportion entre la quantité de nos journaux, et celle des gazettes du Nord, et égard à la population respective.

Si donc il paraissait un Journal destiné à traiter des intérêts locaux, qui entretient les citoyens de ce qui les touche de plus près, tel que les délibérations des Chambres Législatives et du Conseil de Ville, les décisions des Tribunaux &c. ; qui, tout en traitant de la politique intérieure, ne négligera pas la politique extérieure ; qui, de plus, présenterait quelques fleurs littéraires dans le champ souvent aride de la poésie ; nous ne doutons pas qu'une telle feuille ne put obtenir quelque succès.

Mais si, au désir d'être agréable au public, par la contexture du Journal, l'Éditeur, pénétré des inconvenients des souscriptions et des avances faites, offrait un simple abonnement au mois, il n'est pas douteux que, ne garantissant considérablement son succès, il obtiendrait purement mercantile, l'on ne fit tenté de faire une épave assez peu coûteuse, et dont le résultat permet de venir plus ou moins intéressant.

Telle est précisément l'offre que nous faisons ici à nos Citoyens. L'Abbeille leur donne le fruit de ses labours, et c'est à eux d'apprécier son travail, et de la récompenser par leur protection solaire.

L'Éditeur cherchera à donner à sa feuille le plus d'intérêt qu'il pourra ; il évitera toute discussion personnelle, et se refusera même à admettre dans ses colonnes aucune pièce offensive. Le ton de réserve convenable, et prescrit par le bon goût, régnera dans cette gazette ; et si jamais l'Éditeur était en butte à quelque attaque personnelle, le silence le plus absolu ferait sentir aux agresseurs l'inutilité d'une récidive.

### CONDITIONS :

L'Abbeille paraîtra les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIATTE, payable à la fin de chaque mois ; et les abonnés paientront, en payant le mois échu, lorsque leur intérêt sera de céder de recevoir la feuille.

Les avis se payent une piatte par carré (20 lignes ou moins), pour le journaliste, fois, et 50 centimes pour chaque insertion indépendante ; et si l'on désire qu'un avis soit mis dans les deux langues, on payera double.

### POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 6 et 23 de chaque mois, comme suit :

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LAVINIA, capt. G. Fowler.

Le navire HAWAIIANIS, capt. Waterman.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public pourra trouver sur l'excédende dans le dépôt de la compagnie.

L'épave de la bateau de New-York, est mise aux ventes tous les mois.

1 sept. Foster & Hutton.

### POUR PHILADELPHIE,

Le navire paquebot OHIO, capt. Garvin, partira sous peu. Pour l'acte ou du passage, s'adresser à Thos. Tobby.

1 sept. Thos. Tobby.

### POUR NEW-YORK,

Le beau brick HARRIET, capitaine John Clark, partira sous peu. Pour l'acte ou du passage, s'adresser à John Clark.

John Clark,  
53, rue Bienville

### POUR NEW-YORK.

(Un des paquebots de la nouvelle ligne.)

Le beau navire TENNESSEE, capitaine Ewing, partira sous peu de jours. Pour l'acte ou du passage, s'adresser à bord, au-dessous du mât, ou à

1 sept. Foster & Hutton.

### Pour la Mobile ou Pensacole,

Le golette POMONE, capitaine Armand, est en ce moment mouillé au Bassin, et il prendra un chargement immédiatement. Cette golette est parfaitement équipée et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. LANGE.

1 sept. A. LANGE.

### POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau à vapeur, fin mars, COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour l'acte ou du passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

John Hagan & Co.

1 sept. John Hagan & Co.

### POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau à vapeur, à simple passager, FLOREDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à six heures du matin. Pour l'acte ou du passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

Joseph T. Banduc.

1 sept. Joseph T. Banduc.



## Notes des ventes publiques

qui se feront aujourd'hui et demain.

Aujourd'hui :

Par Geo. W. Dugay & Co., de la cotozade, des contrepointes, bas, mouchoirs, boapets de paille, chapeaux de laine, sigares, carbines, linges fins, du sucre, savon, vin, rum, genièvre, framboise, chevrefeuille, vernis, capres, olives, anchois &c.

À l'encaen de Ducayet & Domingon, des marchandises, sèches, constant, en tuile d'Irlande, platilles, bombazets, bretagnes, listades, toile à draps ; aussi, des combustibles, tels que charbon, savon, tabac, chandelles, &c.

A l'encaen de T. Moisy, des marchandises et effets, des combustibles, &c.

PAR F. DUTILLET.

PAR ordre de l'honorable Térence Leblanc, juge de la paroisse St-Jean-Baptiste, le 13 de Septembre courant, il exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, à midi, un Terrain situé au bout de la rue Edouard et 150 de profondeur, mesurant 150 pieds de long à la rue Edouard et 150 de large à la rue St-Louis, où existe toute espèce d'ouvrages concernant sa profession, avec promptitude, et à des prix modérés.

1er septembre

PAR DUCAYET & DOMINGON.

PAR ordre du syndic de la faillite de L. & M. Commagère, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le 25 de Septembre, à midi, la propriété suivante, savoir : un Lot de Terre mesurant deux acres de face sur quarante de profondeur, situé dans la Paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve, à environ deux milles de la ville de la Nouvelle-Orléans ; borné d'un côté par l'habitation d'Antoine Foucher jr. et de l'autre par celle de N. B. Le Breton et C. Dorbigny.

Conditions : \$1100 payables en tout Mars 1828, le surplus à un, deux et trois ans, en billets endossés portant hypothèque.

1er sept.

MARCHANDISES.—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mochette soie, 3 ditto mochette bandana, de couleur, 2 ditto satins bleus, 2 belles sucs pompon, couleurs assorties, 1 ditto convertex à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qui convient à des personnes raisonnables.

1er sept.

Confitures de la Havane.

Le soussigné vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangeées dans des boîtes de 5 et 12 verres, parmi lesquelles il y a de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gousseuses. Il vend aussi du jus de citron, par bariles, gallons et bouteilles.

1er sept.

Wm. Smith,  
rue Bienville, 43

A VENDRE,  
une belle paire de jeunes  
Bœufs de tire,  
dressés à la charrette et à  
la charrette. — S'adresser  
au bureau de cette feuille.

1er sept.

Animaux Épaves.

Il a été conduit aux épaves, le 20 août, un mulot brun, étamé sur l'épaule gauche d'un A., diverses marques espagnoles sur la cuisse droite, P. L. sur l'épaule droite. Une mule brune, borgne de l'œil gauche, étamée sur la cuisse gauche J. L. et une autre épagne.

Un cheval isabelle, œil noir, les deux pieds de derrière blancs, étamé sur l'épaule gauche M. et sur la cuisse, du même côté, d'une couleur ressemblant à un A.

Un poulin gris, le bout du nez blanc. Si d'ici au 14 Septembre, ces animaux ne sont pas vendus, ils seront vendus le lendemain, vendus à l'enseigne à 4 heures après-midi.

Paris le 21 aout 1827.

Guy Dupontier.

1er sept.

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'angle de la rue Madison, et de bons magasins avec entre-sols, deux cubaines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, à la Branche Banque des Etats-Unis.

1er sept.

F. N. HUGON.

10 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 3-4 et 4-4.

Idem tenu 3-4 et 4-4.

Gingas, Plaide, Tickings, Mouchoirs, toile d'Irlande, Rabans, batiste, peignes,

Toile de Russie, osnaburgs, Couvertures, &c.

4 sept.

S. W. OAKLEY & CO.



J. B. FAUCHET, sellier et carrossier, a l'honneur de prévenir au public qu'il a établi son atelier rue de l'Amérique, entre Toussaint et St-Louis, où exécute toute espèce d'ouvrages concernant sa profession, avec promptitude, et à des prix modérés.

1er septembre

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné, un assortiment de Chapeaux. Ans et canuts, en gros et en détail, provenant des meilleures fabriques de New-York.

1er sept. T. B. KELLER, rue du Canal

8,750 Lots à 12,50 billets à 10 placés à 12,50 billets

15,000 Dollars à 10 placés à 12,50 billets

23,360 billets à 6,50.

Dans cette loterie composée de 30 numéros par tirage, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30, 900 être deux, et 7,500 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,000, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; ce billet qui aura les 1er, 2me, 3me et 4me numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2

2, 1 et 3

2, 3 et 1

3, 1 et 2

3, 2 et 1

4000

6000

6000

5000

4000

3, 2 et 1

1000

Les 6 autres billets qui auront

trois des numéros sortis, et les

trois suivants 4, 3, et 4, dans

quelques ordres de permutation

que ce soit, auront droit cha-

cun à

Tous les autres billets au nom

de 12 ayant trois des numéros

sortis, dans quelqu'ordre que

ce soit, aura droit à

100

Les 5 billets qui auront deux

des numéros sortis, savoir le 3

et le 4, auront chacun droit à

100

Tous les autres billets, au

nombre de 7,000, deux des

numéros, sortis, auront droit cha-

cun à

10

Tous les autres billets, ayant des

numéros sortis, auront droit cha-